



L'INCORRUPTIBLE

Bulletin des Amis de Robespierre (ARBR)

n° 84

2ème trimestre 2013

« Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et facilement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens » Robespierre

« On aimera toujours Danton contre Robespierre » ?

C'est la troisième république et l'école obligatoire pour tous de Jules Ferry qui ont familiarisé chaque petit Français avec l'histoire de France. Et dans celle-ci la Révolution française, fondatrice de la république tenait naturellement une place privilégiée. Dès le cours élémentaire les jeunes élèves apprirent à admirer, le courage des sans-culottes volontaires partis défendre la Patrie et la Liberté et à s'émerveiller de l'œuvre exemplaire de la Convention.

Mais soucieuse de ne pas donner de cette période une image inquiétante, l'école républicaine choisit de privilégier parmi les grands hommes de la Révolution l'image d'un DANTON, qui « prêchait l'indulgence » à elle d'un ROBESPIERRE, « partisan de la Terreur ».

Robespierre jugé « compromettant » pour la république, sa légende noire construite un siècle plus tôt par les Thermidoriens entrain cette fois dans les manuels scolaires.

Dès lors, comme l'écrivit G. Lefebvre, « On aimera toujours Danton contre Robespierre ».

Pour autant : Faut-il systématiquement opposer Danton à Robespierre ?

Le choix d'être ami de Robespierre implique-t-il d'être ennemi de Danton ?

Comment expliquer que Robespierre et Danton aient été si longtemps amis, ?

L'académicien André Stil a-t-il tort de considérer que c'est ensemble que « Robespierre et Danton ont inventé la France » ?

N'y a-t-il que vénalité d'un côté et incorruptibilité de l'autre ?

Le combat qu'Albert Mathiez a engagé au début siècle précédent pour rendre à Robespierre toute la place qui lui revenait dans une histoire de la Révolution jus-

qu'alors toute en faveur de Danton, l'a-t-il conduit à son tour à trop de sévérité envers le protégé d'Aulard et de l'opinion majoritaire ?

Dès la mort soudaine de Mathiez, Georges Lefebvre, son successeur à la présidence de la Société des Etudes robespierriste, a tenu à répondre à ces questions. Il l'a fait en 1932 dans deux articles du numéro des *Annales Historiques de la Révolution française* intitulés « Sur Danton » et justifiés aussi par la parution récente d'ouvrages très favorables à celui-ci.

Le premier de ces articles est consacré à la fortune de Danton et à sa supposée vénalité et G. Lefebvre, tout en n'omettant rien des accusations portées contre Danton, reproche à Mathiez de les avoir souvent reprises à son compte sans en avoir toujours apporté les preuves.

Mais il tient à préciser aussitôt : « Si je n'adhère pas à toutes conclusions de Mathiez, je me range beaucoup plus près de lui que de ses contradicteurs ».

Le second article de 1932 de Lefebvre traite du caractère de Danton, de sa politique et de son procès. Mathiez écrit-il « ne s'est pas borné à reprendre et à préciser contre Danton l'accusation de corruption. Il s'est attaché aussi à montrer que Danton, même si l'on fait abstraction de sa vénalité, n'était qu'un politicien de bas étage toujours prêt à passer d'un parti à l'autre au gré de son avantage personnel. »

La suite de l'article est souvent plus nuancée que cette sévère entrée en matière et affirme que Danton a joué un rôle utile à la Révolution.

Force est de constater que, depuis, le débat n'a pas cessé et que cette opposition Danton/Robespierre nourrit encore bien des discussions.

C'est pourquoi nous avons jugé utile d'y consacrer des débats et conférences et quelques-uns des articles de chacun de nos prochains bulletins.

L'A.R.B.R

SOMMAIRE

- Page 2 : Joseph Souberbielle, médecin de Robespierre
Appel à la souscription pour la Maison de Saint-Just
- Page 3 : Danton, biographie
- Page 4 : L'arrestation de Danton
Le réquisitoire de Saint-Just
- Page 5 : *Au pays de Robespierre sous la Révolution* : les maires d'Arras
La Déclaration des Droits de l'Homme de Robespierre
Une journée avec Saint-Just
- Page 6 : Le chevalier de Saint-George
- Page 7 : Parutions sur la Révolution
- Page 8 : Discours de Danton à la Convention le 1er août 1793
- Page 9 : Conférence de Hervé Leuwers 12 octobre à Arras
L'ARBR au Salon du livre à Arras
Une déclaration de patrimoine en 1794 ?
Commémoration du 6 mai à Arras
- Page 10 : Lazare Carnot en mission à Arras - mars 1793

Commémoration
du 10 thermidor
le dimanche 28 juillet à 15h
au Panthéon

LES AMIS DE ROBESPIERRE
(A.R.B.R.)

Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Mel : amisderobespierre@orange.fr

Site : www.amis-robespierre.org



Office
Culturel
d'Arras

I.P.N.S

Joseph SOUBERBIELLE Le médecin de Robespierre

« Faire le bien est votre unique affaire,
Sur les gens de ce Siècle en tout vous l'emportez.
Tandis qu'entre eux ils se jettent la pierre,
Vous, Docteur, vous la leur ôtez. »
(Général Comte de Ségur)

Lors de la constitution régulière du Tribunal révolutionnaire, le 29 mars 1793, deux chirurgiens y furent attachés : Bernard Naury et Joseph Souberbielle.

Ce dernier, né le 18 mars 1754 à Pontacq (Pyrénées-Atlantiques) ne tarda pas à réunir à ses fonctions de chirurgien celle de juré et c'est à ce titre qu'il siégea dans les procès de Marie-Antoinette et de Danton.

Cet officier de santé, honnête homme, sincère républicain et ardent révolutionnaire avait cependant cherché à se faire récuser dans le procès de la Reine, sous le prétexte qu'il avait donné des soins à l'accusée pendant son incarcération à la Conciergerie.>

Dans un entretien avec le docteur Poumiès de la Siboutie, le docteur Souberbielle avait déclaré : « Pendant le procès de Danton, avec lequel j'étais très lié, je n'osais le regarder. J'étais décidé à le condamner, car j'avais la preuve certaine qu'il méditait le renversement de la République, dont il était l'ennemi implacable. Au contraire, j'aurais donné ma vie pour sauver Robespierre, que j'aimais comme un frère. Personne ne sait mieux

que moi combien son dévouement à la République était sincère, désintéressé, absolu. Il a été le bouc émissaire de la Révolution ; mais il valait mieux qu'eux tous. »

Eminent lithotomiste (spécialiste de l'opération de la pierre), le docteur Souberbielle était l'ami et le médecin de Robespierre. Il vécut dans son intimité et le soigna jusqu'à son dernier jour ; il conserva toujours pour lui un enthousiasme sans bornes et un culte absolu.

« Oui, jeune homme, disait-il à 90 ans au docteur Garat, le neveu de l'ancien ministre de la Convention, Robespierre a été mon ami et je m'en fais gloire et honneur ; je l'ai dit à Monsieur de Lamartine qui l'a mis dans son Histoire des Girondins. »>

Robespierre tomba malade à maintes reprises : au printemps 1790 ; en novembre 1792 (plus de trois semaines) ; en septembre-octobre 1793 (deux semaines) ; en février-mars 1794 (plus d'un mois) ; en avril-mai 1794 (trois semaines environ) et en juin-juillet 1794 (plus de trois semaines).

Le docteur Souberbielle vint régulièrement le consulter mais on ne sait rien de ce dont souffrait l'Incorruptible.

Tout au plus a-t-on la certitude que le docteur Souberbielle rédigea des rapports médicaux sur son état de santé.

Quant à savoir ce que ces rapports sont devenus... ? !

Docteur Michel CSANYI

Les témoignages du docteur Souberbielle ont été recueillis dans les années 1840 par le journaliste et historien Louis Blanc.

Les ouvrages du docteur Souberbielle sont conservés aux archives de l'Académie nationale de Médecine de Paris.



Incendie de la maison de Saint-Just : appel à la générosité publique

Rappel : Le 2 juin 2012 la maison de Saint Just à Blérancourt (Aisne) était en partie ravagée par un incendie. L'estimation des dégâts et le plan de financement des travaux sont maintenant terminés. L'indemnisation prise en charge par les compagnies d'assurance et diverses subventions ont pour objet de rendre à la Maison de Saint-Just un aspect aussi semblable que possible à celui qui était le sien avant le sinistre.

Certains dégâts ne pouvant cependant pas être réparés (notamment les destructions qui ont touché la poutraison de la toiture, qui dataient du XVIIIe siècle), l'Association pour la Sauvegarde de la Maison de Saint-Just, qui est à l'origine de la restauration des années 1990, a lancé une campagne publique de souscription pour financer une restauration complémentaire.

Les éléments susceptibles d'être améliorés sont les cheminées, le revêtement des murs intérieurs de la Maison, les portes et le marquage au sol des anciennes cloisons, ainsi que certains aspects de l'architecture extérieure, qui permettront que l'aspect de la Maison soit de façon manifeste plus proche de celui que Saint-Just a connu, lui restituant ainsi pleinement son caractère historique.

Ce programme de restauration, qui ne saurait être pris en charge par les assurances, ne peut être financé que par la générosité publique, éventuellement complétée par les institu-

tions dans l'hypothèse où la souscription rencontrerait un large succès.

L'A.R.B.R. a décidé de participer à cette initiative et appelle ses adhérents à faire de même en envoyant sans attendre vos dons à l'ordre de l'Association : le montant total des dons doit être connu avant l'été, afin que les travaux du programme de restauration complémentaire puissent être alors engagés.

Les dons envoyés par chèque (préciser au dos du chèque : « incendie du 2 juin 2012 ») doivent être envoyés à l'adresse :

Association pour la sauvegarde de la maison de Saint-Just
BP 10013 - 75921 Paris cedex 19

Pour les dons par virement, les références sont :

Banque : Crédit Agricole d'Ile-de-France

RIB : AGRIFRPP882

Compte-chèque : 602 861 82 286

IBAN : FR76 1820 6000 0560 2861 8228 612

Un justificatif donnant droit à déduction fiscale sera envoyé (66% de la somme versée dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable)

DANTON Georges Jacques

1759-1794

Né le **26 octobre 1759** à Arcis (Aube), fils d'un procureur et huissier royal.

Il fait ses études au petit séminaire de Troyes et chez les Oratoriens.

En **1780** il s'engage chez un procureur à Paris. De là il va à Reims en 1784 préparer rapidement une licence en droit et revient à Paris comme avocat stagiaire.

En **1787**, sous le nom de Maître d'Anton, et grâce à des avances de son entourage, il achète un office d'avocat-ès-conseil du roi, et épouse Gabrielle Charpentier, fille d'un patron de café.

Danton ne participe pas à la campagne électorale de 1789 mais dans la nuit du 15 au 16 juillet il organise l'enlèvement du gouverneur de la Bastille.

En octobre il est élu à l'unanimité **président du district des Cordeliers**. Bouillant tribun il s'entoure d'un cercle d'amis (Paré, Fabre d'Eglantine, Desmoulins, Legendre, Fréron...).

Il fréquente le club des Cordeliers et surtout celui des Jacobins.

La carrière électorale de Danton s'avère laborieuse. 42 des 48 sections de Paris refusent de ratifier son élection au Conseil général de la Commune de Paris. Il siège sans éclat comme **administrateur du département** de janvier à septembre 1791.

Après la fuite du Roi à Varennes le **16 juillet 1791** il est au Champ de Mars pour présenter la pétition jacobine dont il était co-auteur. Mais le lendemain, jour du massacre des signataires, sans doute averti, Danton a quitté Paris. Décrété de prise de corps il est passé en Angleterre.

La loi d'amnistie le ramène à Paris. Écarté de la députation à la Législative, il est élu **second substitut au procureur** de la Commune.

Il liquide son Office et retourne à Arcis, où il procède à de substantiels achats de Biens Nationaux.

Peu actif à la Commune de Paris, il s'engage fort peu aux Jacobins dans le débat sur la guerre entre Girondins et Montagnards.

Danton reste à l'écart des événements du 20 juin 1792. Rentré la veille d'Arcis, il suit, plus qu'il ne les guide, les préparatifs du 10 août 1792.

Choisi par la Législative comme **Ministre de la Justice**, il impose son ascendant de « ministre du Peuple » et incarne jusqu'à Valmy l'audace et l'unité patriotiques retrouvées.

Élu à la Convention, second des députés de Paris (derrière Robespierre) il **quitte le 10 octobre 1791 ses fonctions de ministre**, conservant une forte influence à la Guerre et la Diplomatie.

Il est attaqué par la Gironde sur sa responsabilité dans les Massacres de septembre et sur sa comptabilité au temps où il fut ministre.

Ses missions en Belgique lui évitent d'intervenir dans le procès du roi mais il vote la mort sans sursis.

Il réclame l'annexion de la Belgique à la République (au nom des frontières naturelles).

Sa femme décède en février 1793 alors qu'il est en Belgique.

Partisan des mesures de défense révolutionnaires du printemps 1793, il entre au **Comité de Défense** en mars.

Il manifeste sa haine des Girondins qui l'accusent des défaites en Belgique et de la trahison de Dumouriez.

Danton entre au premier **Comité de Salut Public** le **6 avril 1793** ; il y est chargé de la diplomatie et entreprend sur tous les fronts des négociations secrètes.

Soupçonné de double-jeu et de comptes jamais rendus, sa popularité est atteinte ; **il est éliminé du CSP le 10 juillet 1793**. Il a épousé en juin Louise Gély, âgée de 16 ans. En août il propose sans succès l'érection du CSP en gouvernement provisoire puis refuse en septembre de le réintégrer.

En octobre 1793 Danton se met en congé de l'Assemblée et se retire à Arcis.

Il revient fin novembre quand éclate « l'affaire Chabot », (compromis dans « l'affaire de la Compagnie des Indes » et du « Complot de l'Étranger »). Il mène contre les hébertistes et les ultra révolutionnaires une campagne qui met en cause les

Comités et déchire les Jacobins.

Dans le journal le « *Vieux Cordelier* » de son ami Camille Desmoulins, s'ouvre publiquement la **campagne des Indulgents**.

Le **10 germinal an II**, suite au rapport accusateur de Saint-Just devant les deux Comités, **Danton est arrêté** dans la nuit avec Desmoulins, Philippeaux et Lacroix.

Le lendemain, la Convention abandonne « l'idole pourrie » et ratifie les arrestations.

Traduit devant le tribunal révolutionnaire dès le 13 germinal avec Fabre d'Eglantine et leurs co-accusés, « le meilleur ami du peuple » provoque ses accusateurs, les met au défi de prouver sa vénalité et ses trahisons.

L'audience troublée, les témoins récusés, les accusés sont exclus des débats jusqu'à la sentence de mort qui les conduit à l'échafaud, le **16 germinal an II** (5 avril 1794).



Extraits de l'article Danton de C WOLIKOW
Dictionnaire historique de la Révolution française de Soboul

11 germinal an II : l'arrestation de DANTON

Depuis son retour d'Arcis, fin brumaire, Danton ne cachait plus ses désaccords avec le Comité de Salut public. Il avait blâmé le procès de Custine et des généraux nobles, blâmé le procès de la reine, qui selon lui brisait l'espoir de traiter avec les puissances étrangères, car il ne voyait d'issue à la situation que dans une paix rapide.

Il prit la tête des Indulgents qui proposaient la dissolution de la Convention, la révision de la Constitution, l'ouverture des prisons, la fin de la révolution par des négociations avec l'ennemi.

C'est par l'intermédiaire du journal « *Le Vieux Cordelier* » dirigé par son ami Camille Desmoulins que Danton et les Indulgents attaquèrent durant des mois, et de plus en plus violemment, la politique du gouvernement révolutionnaire et qu'ils connurent un succès grandissant auprès des mécontents de tous bords y compris évidemment les contre-révolutionnaires.

Le numéro 7 de *Vieux Cordelier* était un véritable appel au combat de tous ceux qui étaient las de la Terreur et de la guerre et un acte d'accusation contre les Comités. Devant le danger que constituait cet appel, la décision fut prise par les Comités d'arrêter l'imprimeur de Desmoulins et d'empêcher la sortie son journal.

Malgré les réticences de Robespierre, qui répugnait à livrer ses anciens compagnons (ce qui lui sera reproché le 9 thermidor) Billaud-Varenne réussit dans les jours qui suivirent à convaincre les Comités de faire arrêter Danton. C'est Saint-Just qui, le 11 germinal an II (31 mars 1794) présenta devant la Convention, au nom du Comité de Salut public et du Comité de Sûreté générale, après une courte intervention de Robespierre, le long rapport d'accusation de Danton élaboré le matin même. **Qui fut adopté à l'unanimité.**

Christian Lescureux

Le procès de Danton LE REQUISITOIRE DE SAINT-JUST



Certes le procès de Danton ne fut pas un modèle d'équité. Il n'en reste pas moins que les charges d'accusation portées contre lui étaient d'une extrême gravité.

Il se dit que Robespierre, toujours hésitant à frapper « l'idole pourrie », confia à Saint-Just quelques observations griffonnées sur un bout de papier. Il n'en fallut pas plus à ce dernier pour bâtir un solide acte d'accusation qu'il présenta le 31 mars 1794 à 2 heures du matin aux autres membres du Comité de Salut Public. Tous, à l'exception de Lindet, signèrent l'arrestation des principaux « Indulgents ».

Le même jour, Saint-Just fit lecture à la Convention de l'acte d'accusation justifiant l'arrestation de Danton et de ses proches. Dans ce violent réquisitoire, le député de l'Aisne accusa le principal intéressé :

- d'avoir entretenu des relations avec Mirabeau, déclaré traître à la Patrie pour ses échanges secrets avec Louis XVI et son cousin, Philippe d'Orléans
- d'avoir entretenu des relations avec Barnave et les frères Lameth, royalistes notoires
- d'avoir entraîné, en tant que rédacteur de la pétition demandant la République en 1791, le peuple au Champ de Mars, victime de la répression militaire tandis que lui, Danton, aura été épargné
- d'avoir émigré en Angleterre suite à cet événement
- d'avoir consenti par son silence, à la déclaration de guerre du 20 avril 1792, souhaitée par les Girondins à l'Assemblée Législative
- d'inaction personnelle lors de la journée du 10 août 1792, date de la fin de la monarchie en France, alors qu'il fut l'instigateur de l'événement
- d'avoir protégé Fabre d'Eglantine, accusé de fraudes dans l'affaire dite de la « liquidation de la Compagnie des Indes »
- de s'être enrichi, lui et ses amis, dans le cadre de ses fonctions de ministre de la Justice après le 10 août
- d'avoir protégé Dumouriez, général français passé à l'ennemi et déclaré traître à la Patrie, en tentant de couvrir sa forfaiture
- d'avoir trop tendu la main aux ténors Girondins, déclarés traîtres à la Patrie après leur procès en octobre 1793
- d'avoir trop prêché la clémence et la modération envers les suspects de la Terreur.

Docteur Michel CSANYI

Au pays de Robespierre sous la Révolution

Les maires d'Arras sous la Révolution

Les bouleversements au plan national se sont souvent répercutés dans les communes et la plupart des maires ont vu leur mandat écourté. Arras en a compté 24 en dix ans.

5 janv. 1790	Dubois de Fosseux	Floréal an II	Duponchel	An V	Pieron
31 juil. 1790	Fromentin de Sartel	Fructidor an II	Danten	An V	Lefranc
Sept 1791	Brassart	Floréal an III	Lecocq	Frimaire an VI	Chevalier
Sept 1792	Le Bon	Messid. an III	Fromentin de Castel	Floréal an VI	Bras
Déc. 1792	Hacot	Vendém. an IV	Renard	An VI	Bertin
Nivôse an II	Dubois	Brumaire an IV	Piéron-Vélu	An VII	Normand An
Pluviôse an II	Duponchel	Ventôse an IV	Levêvre-Cayet	VIII	Watelet
Ventôse an II	Daillet	Germinal an IV	Demory		

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen formulés par ROBESPIERRE en 1793 (Suite)

Art. 21. Tous les bons citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

Art. 22. Tous les citoyens ont droit à concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

Art. 23. Pour que ces droits ne soient point illusoire et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence et celle de leur famille.

Dès 1789-90 Robespierre avait réclaté l'indemnisation des citoyens qui participaient aux assemblées publiques légales (telles les opérations électorales ou les séances municipales). Cette proposition n'a, depuis, jamais été retenue.

Art. 24. Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

Art. 25. Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui ce soit, même au nom de la loi, hors de cas déterminés par elle et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul ; le respect même de la loi défend de s'y soumettre ; et si l'on veut l'exécuter par la violence, il est permis de le repousser par la force.

Cette proposition n'a pas été retenue

Art. 26. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique appartient à tout individu ; ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en font l'objet ; mais ils ne peuvent ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

Ce droit de pétition a été repris par la Convention mais sans l'obligation d'y donner suite.

Art. 27. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

Art. 28. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

Il y a oppression contre chaque membre du corps social lorsque le corps social est opprimé.

Art. 29. Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen décrétée en 1793 par la Convention et acceptée par le peuple français, les articles 21, 22, 27, 28 et 29 proposés par Robespierre ont été repris dans pratiquement les mêmes termes.

A suivre

UNE JOURNÉE AVEC SAINT-JUST

Le samedi 27 avril une délégation de l'ARBR a participé à la journée organisée par nos amis de « l'Association pour la sauvegarde de la Maison Saint-Just » à Blérancourt. Une visite de la maison sinistrée par l'incendie du 2 juin 2012 a permis de mesurer l'importance des dégâts et de constater que le lourd projet de restauration était déjà bien engagé.

L'après-midi, aux Archives départementales de l'Aisne à Laon, M. Vinot, l'historien biographe réputé de Saint-Just, a présenté et commenté devant un nombreux public quelques uns des précieux manuscrits de l'illustre conventionnel compagnon de Robespierre.

Légende Photo : Sur le chantier, notre secrétaire Yves Adam et Anne Quennedey, présidente de l'Association Saint Just.



Le Chevalier de Saint-George, un parcours hors du commun

Né à la Guadeloupe le 25 décembre 1745, Joseph est le fils d'une belle esclave créole née sur l'île et d'un riche propriétaire, Guillaume-Pierre Tavernier de Boullongne, issu d'une vieille famille du Nord;

Très vite le petit Joseph reçoit une excellente éducation et apprend l'escrime, le violon, le tir... Depuis 1729, le code noir interdit aux mulâtres de porter tout titre nobiliaire du père. Mais Guillaume-Pierre contourne la difficulté et fera de son fils un chevalier. Il prendra le nom du territoire exploité par le cousin Georges, qui a aidé Guillaume-Pierre à s'installer en Guadeloupe. Le petit Joseph devient donc Chevalier de Saint-George.

En 1748, Guillaume-Pierre emmène Joseph et sa mère en France. Bien que déjà très riche, Guillaume-Pierre entend développer ses relations et sa fortune afin de faire accepter son fils par la bonne société parisienne. En 1752, il le place en pension chez Nicolas Texier la Boëssière, homme de lettre et excellent maître d'armes qui veillera aux études du jeune Joseph, et obtient de former son fils auprès du plus brillant violoniste du royaume.

Ainsi, âgé de quinze ans à peine, Joseph devient un fleurettiste d'exception. La société parisienne gavée de plaisir et qui, sans cesse, recherche de nouveaux phénomènes se passionne pour l'Américain.

Au début des années 1760, il fréquente un riche financier La Popelinière, ainsi que la jeune Mme de Genlis (future maîtresse de celui qui se fera appeler Philippe Egalité)... Le jeune Joseph fera partie des Mousquetaires du Roi, puis des Gendarmes de la garde du roi. Il n'est pas toujours très bien accepté chez ces jeunes nobles souvent très fats, mais fait fureur... auprès de leurs épouses ! En 1772 Saint-George commence à composer ses premiers morceaux : concertos, puis quatuors... En 1774, il devient maître de musique de Marie-Antoinette, toute jeune reine. Une cabale menée par deux chanteuses et une danseuse qui écrivent à la reine pour « présenter à Sa Majesté que leur honneur et la délicatesse de leur cons-

cience ne leur permettraient jamais d'être soumises aux ordres d'un mulâtre » lui interdit la direction de l'académie royale de musique.

En 1780 il entre au Grand Orient de France. Il devient ainsi le premier noir franc-maçon.

Au début de la révolution, il fréquente les « Actes des apôtres » un club constitué d'orléanistes modérés, et côtoie Fabre d'Eglantine, Marie-Josèphe Chénier, Vergniaud, Condorcet ou David...

Ayant réussi à se faire enrôler dans la garde nationale à Lille avec d'emblée le titre de capitaine, il se tient informé des débats de l'Assemblée sur les Noirs. Les colons espèrent que le nouveau pouvoir les aidera à faire face aux revendications des Noirs et des



mulâtres. Vieuville des Essarts dépose en mai 1791 un projet demandant l'abolition progressive de l'esclavage. Son texte n'est même pas discuté. Sur tous ces sujets, l'Assemblée se montre particulièrement frileuse. Robespierre fait partie des rares à tenter de les défendre.

Le 1^{er} septembre 1791, l'Assemblée vote la formation d'un corps de troupe de mille hommes de couleur, dont deux cents cavaliers. Elle désigne Saint-George à sa tête comme chef de brigade (colonel), chargé de recruter, encadrer et équiper ce corps. Saint-George devient ainsi le premier colonel noir de l'armée française.

En avril 1793, Dumouriez en-

voie à Lille le général Miaczinsky, dans le but de reprendre la ville et d'y faire arrêter les commissaires de la Convention. Ce dernier, sachant que Saint-George avait pris la défense de Dumouriez face à Marat, lui confie son projet, mais Saint-George le fera arrêter et le reconduit à Paris où il sera décapité. Dans le même temps on apprend la trahison de Dumouriez. Par ses relations girondines, Saint-George commence à être suspecté et il sera destitué de son commandement sur ordre de Bouchotte, puis arrêté et emprisonné en novembre 1793. Il sera libéré après près d'un an de détention.

Le 1^{er} septembre 1793, il reprend la tête de sa légion...pour être à nouveau destitué en octobre 1795. Il retourne à Saint-Domingue où il rencontrera Toussaint-Louverture.

De retour sur Paris, au printemps 1797, il se remet à la musique, pour le plus grand bonheur de ses contemporains. Quelques mois plus tard, il tombera malade, atteint d'un ulcère à la vessie. Il mourra le 10 juin 1799.

Le 20 mai 1802, Bonaparte rétablit l'esclave après avoir noyé dans le sang la jeune démocratie haïtienne de Toussaint-Louverture.

Saint-George deviendra alors un de ces grands oubliés de l'Histoire, malgré une vie trépidante où il aura côtoyé toutes les plus grandes figures de son siècle, et un travail de compositeur des plus riches.

Elisabeth Mayeur

Ce résumé de la vie de Saint-George s'appuie sur l'ouvrage d'Alain Guédé (journaliste au « Canard Enchaîné ») « Monsieur de Saint-George, le nègre des lumières » Actes Sud, collection Babel 1999

Parutions sur la Révolution

de Jean-Clément Martin

LA MACHINE A FANTASMES? RELIRE L'HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE
Ed. Vendémiaire, 2012, ISBN 236358029X

UN DETAIL INUTILE? LE DOSSIER DES PEAUX TANNÉES. VENDEE 1794
Ed. Vendémiaire, 2013, ISBN 2363580559



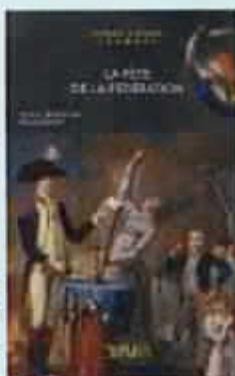
Un commentaire de Claude Mazauric, historien : *Consacrés à la Révolution française, différents dans la forme et dans la substance, voici deux ouvrages qui répondent à une commune interrogation : comment comprendre « la libre circulation de la violence », le déploiement des « abominations » qui ont accompagné cette « époque » qui a vu basculer l'ancien monde d'une stabilité apparente vers une contemporanéité neuve et*

contradictoire ? Oscillant entre le positivisme sage et presque amusé de ses premiers travaux et le confort, il y a peu, d'une vision libéraliste à la Furet, Jean-Clément Martin paraît aujourd'hui avoir mieux pris en compte, sans doute sous l'effet du comparatisme qui inspire ses recherches les plus récentes, le jeu complexe des interactions, notamment sociales, qui fondent la dialectique de l'histoire.

LA FETE DE LA FEDERATION

Ouvrage collectif sous la direction de **Pascal Dupuy**
(Ed. Presses des Universités de Rouen et du Havre, 2012, ISBN 2877755657)

Un ouvrage de première importance sur l'histoire du 14 juillet. C'est la fête de la Fédération de 1790 qui fut d'abord promue par la IIIème République



Sous la conduite éclairée de Pascal Dupuy, dix historiens, parmi les meilleurs, se sont associés pour analyser et renouveler notre connaissance, à la fois de la trace du 14 juillet de

1789 dans la mémoire historique, patrimoniale et discursive de la France, mais aussi des raisons à la fois idéologiques et sociales qui ont conduit les élites et les classes dirigeantes à survaloriser la fête dite « de la Fédération » du 14 juillet 1790

(Claude Mazauric)

LE ROI S'ENFUIT; VARENNES ET L'ORIGINE DE LA TERREUR

(Ed. La découverte, 2007, ISBN 2707150754)

Timothy Tackett

(préface de Michel Vovelle)

Pour ceux qui avaient aimé « Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires », ce livre est le second ouvrage traduit en français de T. Tackett, professeur d'histoire moderne à l'Université de Californie.



Cet ouvrage resitue la fuite du roi dans le cours de la Révolution française et de sa radicalisation jusqu'à la

Terreur de 1793. Contre une certaine école historiographique, il montre, que loin d'être inscrite dans les

« gènes » idéologiques de la Révolution, la Terreur doit aussi être comprise à la lumière des événements, notamment par rapport au

traumatisme que constituait la trahison du roi et l'émergence de véritables menaces contre les révolutionnaires.

Annales Historiques de la Révolution Française - 2013 - n° 1

Les AHRF proposent un numéro spécialement dédié à Robespierre, dans lequel une douzaine d'articles et comptes-rendus viennent enrichir la réflexion. Parmi ceux-ci, citons deux retours sur *les manuscrits de Robespierre, les factums de l'avocat Robespierre, Robespierre dans les publications françaises et anglophones depuis l'an 2000, Robespierre et la guerre, Robespierre libéral, Crises politiques et crises médicales dans la vie de Robespierre, Robespierre et l'authenticité révolutionnaire...*

(Ed. A. Colin)

Pour un gouvernement provisoire de la France énergique Discours de DANTON à la Convention le 1er août 1793

Les défaites de la République en Vendée, les ennemis aux frontières, J.P. Marat assassiné le 13 juillet 1793, la jeune République française vit des moments difficiles.

Sa survie dépend donc de ses capacités réactives face aux menaces internes et externes. C'est dans ce contexte à la limite du gouffre que Danton, dans la séance du 1^{er} août 1793 réagit avec fougue pour sauver la République menacée.

Il propose des mesures d'autorité face au danger. Danton, président de la Convention, demande que le Comité de Salut Public soit érigé en Gouvernement provisoire, centralisant toute l'énergie du pays.

Ce discours est un des plus importants de la carrière politique de Danton. C'est de lui que sortit la dictature jacobine et terroriste qui souleva la France et lui assura la victoire.

« Le vaisseau de la raison doit avoir son gouvernail, c'est la saine politique. Nous n'aurons de succès que lorsque la Convention, se rappelant que l'établissement du Comité de Salut public est une des conquêtes de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut-être susceptibles...

Le peuple n'est point usé, puisqu'il a accepté la Constitution; j'en jure par l'enthousiasme sublime qu'elle vient de produire, il a par cette acceptation, contracté l'engagement de se déborder tout entier contre les ennemis.

Eh bien ! soyons terribles, faisons la guerre en lions. Pourquoi n'établissons-nous pas un gouvernement provisoire qui seconde, par de puissantes mesures, l'énergie nationale ? Je le déclare, je n'entrerai dans aucun Comité responsable. Je conserverai ma pensée tout entière et la faculté de stimuler sans cesse ceux qui gouvernent...Le gouvernement ne dispose d'aucun moyen politique. Il faut donc, en attendant que la Constitution soit en activité et pour qu'elle puisse l'être, que votre Comité de Salut public soit érigé en gouvernement provisoire; que les ministres ne soient que les premiers agents de ce Comité de gouvernement...

Si vous la sauvez, et alors seulement, vous obtiendrez les bénédictions du peuple...

Chez un peuple qui veut être libre, il faut que la nation entière marche quand sa liberté est menacée.

L'ennemi n'a encore vu que l'avant-garde nationale. Qu'il sente enfin le poids des efforts réunis de cette superbe nation. Nous donnons au monde un exemple qu'aucun peuple n'a donné encore.

La nation française aura voulu, individuellement et par écrit, le gouvernement qu'elle a adopté; et périsse un peuple qui ne saurait pas défendre un gouvernement aussi solennellement juré ! Comment n'avons-nous pas déjà trainé sur les frontières une masse immense de citoyens ? Déjà, dans plusieurs départements, le peuple s'est indigné de cette mollesse et a demandé que le tocsin du réveil général fût sonné.

Le peuple a plus d'énergie que vous. La liberté est toujours partie de sa base. Si vous vous montrez dignes de lui, il vous suivra; et vos ennemis seront exterminés.

Je demande que la Convention érige en gouvernement provisoire son Comité de Salut public; que les ministres ne soient que les premiers commis de ce gouvernement provisoire; qu'il soit mis cinquante millions à la disposition de ce gouvernement, qui en rendra compte à la fin de sa session, mais qui aura la faculté de les employer tous en un jour, s'il le juge utile...

Le peuple a confiance en vous. Soyez grands et dignes de lui ; car si votre faiblesse, vous empêchait de le sauver, il se sauverait sans vous et l'opprobre vous resterait.

Je déclare que, puisqu'on a laissé à moi seul le poids de la proposition... que je n'accepterai jamais de fonctions dans ce Comité; j'en jure par la

liberté de ma patrie.»²

La proposition de Danton n'est pas retenue, cependant, les mesures préconisées par Danton seront effectives, ce qui donnera au Comité de Salut public les moyens de gouverner efficacement dans une situation de crise extrême.

Bernard VANDEPLAS

¹ Danton, tome IV « Les grands orateurs républicains », préfacé et commenté par Jacques Hérissey, les éditions Hemera, Monaco 1949, 246p.

² Idem, pp.172-174.

En réponse à Danton, Robespierre fit remarquer qu'en détruisant l'activité des ministres on ne ferait pas mieux marcher le gouvernement, on le désorganiserait. Héroult de Séchelles montra le lendemain que la motion de Danton était inutile et dangereuse. « Si l'on nous fait descendre à des détails administratifs, en nous augmentant on nous détruit. ». Le Comité accepta seulement les 50 millions de fonds secrets à condition qu'il n'en aurait que l'ordonnancement, les fonds restant à la Trésorerie. Il est visible que tout en ménageant Danton, le Comité lui supposait des arrières-pensées.

A. Mathiez (Révolution française . T.III)

Une date à retenir

Samedi 12 octobre 2013



DANTON-ROBESPIERRE LES RAISONS D'UNE RUPTURE

Conférence de M. HERVE LEUWERS



Secrétaire général de la Revue les Annales historiques de la Révolution Française
Historien, Maître de Conférence à l'Université de Lille III

A l'Office culturel d'ARRAS à 15 h.

Le 1er mai Arras : Les Amis de Robespierre au Salon du livre

Une bien belle journée que ce 1er mai à Arras, où nous avons pu vérifier l'intérêt que les Arrageois et les nombreux visiteurs du salon du livre portent aux activités de l'A.R.B.R. et à ses publications.

Une quarantaine de signatures se sont ajoutées à la pétition pour un musée Robespierre à Arras

(qui en compte près de 5000).



Commémoration de la naissance de la République

Donnant suite à la commémoration du 220ème anniversaire de la proclamation de la République (Paris, 21 septembre 2012), la Société des Etudes Robespierriennes a souhaité poursuivre cette initiative en y associant d'autres sociétés consacrant leur activité à la révolution française. Cette année, c'est l'association pour la sauvegarde de la maison Saint-Just qui organisera un banquet républicain le 21 septembre à Blérancourt (Aisne).

Une déclaration de patrimoine déjà envisagée en 1794 ?

Profiter d'une position sociale ou politique pour s'enrichir est, de toute évidence, d'actualité. Ce fut le cas de certains révolutionnaires peu scrupuleux pendant la Révolution Française. L'affairisme de Danton et son enrichissement personnel seront évoqués dans notre bulletin et dans nos futures conférences. Le 19 avril 1794, le Comité de Salut Public rappelle 19 représentants en mission à la suite d'excès terroristes pour certains, mais aussi, pour d'autres, de *malversations*. Les agissements de Tallien à Bordeaux par exemple sont bien connus. *L'idée de Couthon*, signalée par Henri Guillemin dans l'extrait qui suit, ne fut pas retenue. Ce projet de *déclaration de fortune pour des responsables politiques, n'est-ce pas un saisissant raccourci avec la*

situation actuelle ?

« Robespierre prend position contre une idée de Couthon – le fidèle mais trop peu méfiant Couthon – qui voudrait que tout représentant du peuple fût soumis à l'obligation de présenter, dans un délai d'un an, « l'état de sa fortune ». Mesure illusoire, dit Maximilien : « N'est-il pas évident que seuls les fripons pourraient échapper » à ce contrôle ? Ce sont eux qui connaissent le moyen de dissimuler leur argent ; voyez Chabot. En ce genre d'affaires, nous ne pourrions jamais rien « prouver », soyons-en sûrs. Inutile d'essayer. » (Henri Guillemin, *Robespierre politique et mystique*, éditions du Seuil 1987 p.302)

Jean-Claude Martinage

Le 6 mai à Arras

Une délégation de l'A.R.B.R à laquelle se sont joints quelques signataires de la pétition de l'AMRA pour un musée Robespierre à Arras, a commémoré l'anniversaire de la naissance de Robespierre, devant la maison qu'il a occupée les deux années précédant son départ aux Etats Généraux de Versailles.

A cette occasion, nous avons souligné que, sans sous-estimer l'intérêt que pouvait avoir l'exposition des carrosses royaux à Arras, ou encore l'organisation de visites au mois de mai sur les traces des souverains de passage dans la ville, il serait enfin temps de s'intéresser à l'opportunité de faire profiter les Arrageois et les nombreux visiteurs français et étrangers, du patrimoine laissé par sa célébrité la plus con-

nue: Robespierre fut l'homme-clé de la révolution française qui donna naissance, faut-il le rappeler, à notre République.



LAZARE CARNOT EN MISSION A ARRAS

Moment solennel ce 15 mars 1793 dans l'enceinte de l'ancien Palais des Etats d'Artois, où siègent comme chaque jour les administrateurs du département, quand on annonce l'arrivée de deux Commissaires députés par la Convention nationale. Ils sont immédiatement introduits et placés au bureau, impressionnants dans leur uniforme chamarré de missionnaires de la République, ceints de l'écharpe bleu blanc rouge et coiffés du haut chapeau orné de plumes tricolores.

L'émotion est d'autant plus forte que l'un d'eux n'est autre Lazare CARNOT qu'on a connu autrefois comme capitaine à Arras puis comme député du département à la Législative et à la Convention et dont on sait qu'il est un des Conventionnels Montagnards les plus influents à Paris. Il est accompagné de Gaspard LESAGE-Senault, député du Nord, Montagnard lui aussi.

Ils sont tous deux envoyés en mission dans le Nord-Pas-de-Calais par décret du 9 mars pour assurer dans cette région frontalière la part de la levée nationale des 300 000 hommes décrétée le 24 février dernier

Dubois (ex-seigneur du Fosseux) le président du département, rend compte aux deux commissaires de toutes les mesures prises pour l'exécution de la réquisition.

Il faut rappeler que le recrutement, l'équipement des jeunes recrues et leur constitution en bataillons étaient à la charge exclusive des élus des communes des districts et des départements

CARNOT précise que le contingent exigé, destiné à l'armée du Nord doit être pris dans le dixième des gardes nationaux et que le choix se porte sur les citoyens garçons ou veufs sans enfants depuis dix-huit jusqu'à quarante ans.

Le département ayant déjà fourni 10 bataillons au lieu de neuf de sorte il se trouve 700 hommes de plus.

Dubois signalant que dans certaines communes pour désigner les « volontaires » on a procédé par scrutin, au lieu du tirage au sort, les Commissaires approuvent ce dernier mode.

Après quoi ils se retirent, accompagnés du Président, pour aller rédiger un arrêté de réquisition qui sera présenté le lendemain et qui comprend 14 articles (qui seront partout affichés).

L'article I : Des Commissaires du département seront envoyés dans chaque district et s'occuperont du recrutement de l'armée décrétée par la loi du 24 février 1793

Article II : Le contingent à fournir par le Pas-de-Calais est de 5 294 hommes.

Article III : Sera déduit de ce contingent 600 hommes composant le dixième bataillon du Pas-de-Calais levé depuis. Le contingent définitif reste fixé à 5 294 hommes

Article IV : Ce contingent sera réparti par le département entre les districts, et par les districts entre les communes eu égard à la population et au nombre de défenseurs effectifs de la patrie déjà fournis. Etc..

Avant de partir CARNOT (*) et Lesage ont demandé qu'on mette la plus grande célérité à réparer les fusils (il y en avait en stock à la Citadelle) et à payer les armuriers.

La tâche n'était pas aisée pour les élus à tous les niveaux pour assurer le recrutement du contingent fixé. Le registre des délibérations du département est émaillé de décisions qui en témoignent.



A Saulty il a fallu envoyer les forces de gendarmerie pour faire arrêter et reconduire à leur corps six hommes incorporés dans l'armée alors en Belgique.

A Wanquetin et Fosseux, deux villages voisins, les commissaires du district envoyés pour fournir le contingent fixé signalent les obstacles rencontrés

A Wailly les jeunes requis, soutenus par le Maire refusent de partir. Le maire est mis en prison à Arras

A Maroeuil et Etrun il a fallu envoyer 25 gardes nationaux à 5 heures du matin pour arrêter et amener en prison à Arras 9 jeunes qui refusaient leur incorporation (parmi eux, un meunier, deux maçons, deux cordonniers, plusieurs manouvriers.

Dans le canton de Croisilles dix hussards seront envoyés pour arrêter un maire qui menait campagne auprès des autres maires pour s'opposer à la réquisition.

A la réquisition des hommes s'ajoute aussi celle des moyens d'approvisionnement des armées. Ainsi la ville d'Arras soit fournir 62 bateaux pour acheminer à Douai 10 000 quintaux de paille .

Le capitaine des équipages requiert du département pour l'artillerie de l'armée du Nord, 250 voitures attelées de chacune 4 chevaux pour se rendre à Lille. Ce qui ne va pas ici ou là sans réticences et sanctions à prendre.

La guerre voulue par le Roi un an auparavant, plongea la France dans une situation désastreuse qui contribua à donner à la Révolution son caractère dramatique.

Robespierre et le Comité de Salut public, obtinrent du peuple les sacrifices inouïs qui conduisirent la nation jusqu'à la victoire de Fleurus, contre l'Europe des princes coalisés.

C. Lescureux

() En quittant Arras, Carnot, accompagné de quatre commissaires, partit pour l'Armée du Nord stationnée en Belgique avec pour mission de ramener à Paris le général Dumouriez, le commandant en chef, soupçonné de trahison. Ayant capturé les compagnons de Carnot, qui s'échappa de justesse, Dumouriez passa à l'ennemi sans avoir réussi à entraîner avec lui l'essentiel de son armée.*



ex-Palais des Etats où fut reçu Carnot